

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 00494

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS
DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : DGA Ressources
Tél : 04 66 66 11 89
Réf : MR/IS/LS

Objet : Délégation de signature à M. Christian SESTINI, directeur de pôle, Mme Valérie LORENZO, MM. Thierry BRAJON, Frédéric FABRE et Stéphan GAY, responsables de département et Mme Sarah GARCIA responsable de service, dans le domaine de la mise en sécurité des immeubles.

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-19,

Vu le Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération n°26_01_01 du conseil municipal du 28 mars 2026 portant election du maire,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales susvisé, le maire peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services,

Considérant qu'en dehors des heures ouvrables, les cadres d'astreinte sont amenés à mettre en place des mesures d'urgence permettant de faire cesser des situations de risques ou de périls, et qu'il convient, dans ce cadre, qu'ils puissent signer les documents nécessaires

Considérant que dans un souci de bonne administration et de bonne gestion, il convient de donner délégation de signature à M. Christian SESTINI, directeur de pôle, Mme Valérie LORENZO, MM. Thierry BRAJON, Frédéric FABRE et Stéphan GAY, responsables de département et Mme Sarah GARCIA responsable de service à l'effet de signer les arrêtés relatifs à la mise en sécurité publique sur le territoire communal,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Christian SESTINI, directeur de pôle, Mme Valérie LORENZO, MM. Thierry BRAJON, Frédéric FABRE et Stéphan GAY, responsables de département et Mme Sarah GARCIA responsable de service pour les arrêtés de mise en sécurité publique devant intervenir en dehors des jours ouvrables pendant l'astreinte.

ARTICLE 2 :

Les actes pris par M. Christian SESTINI, directeur de pôle, Mme Valérie LORENZO, MM. Thierry BRAJON, Frédéric FABRE et Stéphan GAY, responsables de département et Mme Sarah GARCIA responsable de service, dans les matières déléguées par le maire porteront, selon les fonctions occupées par le signataire, la mention « pour le maire et par délégation de signature, le directeur de pôle », « pour le maire et par délégation de signature, le responsable de département » ou « pour le maire et par délégation de signature, le responsable de service ».

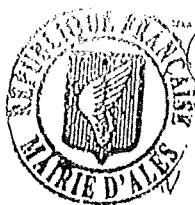
ARTICLE 3 :

L'exercice de cette délégation débutera à la date du rendu exécutoire de l'arrêté.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera notifié à Mmes Valérie LORENZO et Sarah GARCIA, MM. Christian SESTINI, Thierry BRAJON, Frédéric FABRE et Stéphan GAY.



Alès, le 29 JUIN 2026

Le Maire

Christophe RIVENO